
Séance du 12 septembre 2022

N° 34/2022

**Création de foncier
communal et
modification de
fermages en cours.**

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Fabienne THORRÉE, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Marine SACRÉ.

Excusés avec pouvoirs : Christian PINEAU pouvoir à Annie GUILBERT, Thomas BEVILLE pouvoir à Lucy MOREAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

Excusés sans pouvoir : Patrick MOULINEAU, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE.

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Date de convocation : 8 septembre 2022

Date d'affichage : 15 septembre 2022

Conseillers en exercice :	19
Présents :	13
Excusés :	06
Pouvoirs :	03
Votants :	16

Transmission au contrôle de légalité le :

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



N° 34 : Création de foncier communal et modification de fermages en cours.

Thierry BOISSINOT rappelle le débat déjà engagé au sein du conseil municipal le 26 avril : La commune est propriétaire d'une parcelle au nord du lotissement des champs de Cours. (Parcelle ZW 0010).

La parcelle attenante (ZW 009) appartient à Monsieur Patrick BOURDEAU.

L'emprise totale de ces 2 parcelles est d'environ 4 hectares.

La commission cadre de vie a étudié la faisabilité d'un lotissement sur ces parcelles : ainsi un redécoupage des 2 parcelles permettrait de libérer un foncier communal d'environ 2 hectares.

Monsieur BOURDEAU pourrait continuer à exploiter la partie nord des 2 parcelles sur env 2 hectares.

La parcelle YP 14 (3 ha 89 a 26 ca) est actuellement louée à Monsieur Hubert RAINARD qui cessera son activité fin septembre.

Il est proposé au conseil, de louer à Florentin RACAUD 1 ha 94 a 63 ca de cette parcelle au prix de 280 Euros.

Le fermage donné actuellement à Alain SACRÉ sur la parcelle ZW 0010 sera échangé avec la parcelle YP 14 dans les mêmes conditions.

Le conseil accepte, à l'unanimité cette création de foncier et autorise le maire à établir les baux correspondants avec les fermiers.



Le Maire,

Lucy Moreau
Lucy MOREAU